



Prix France Supply Chain du meilleur article en Supply Chain Durable

Règlement de l'édition 2023 concernant les papiers publiés entre le 01 janvier 2022 et le 31 décembre 2022

Article 1

L'association France Supply Chain s'associe à l'Association Internationale de Recherche en Logistique et **Supply Chain Management** (AIRL-SCM) pour récompenser une publication scientifique qui apporte une contribution significative dans le domaine de la **Supply Chain Durable**.

La Supply Chain Durable peut se définir comme « *le management des flux (d'informations, physiques et financiers) et des relations avec l'ensemble des acteurs de la Supply chain, avec la prise en compte d'objectifs environnementaux et sociaux* » (selon Seuring et Müller, 2008).

Article 2

Cette opération a pour objectif de récompenser des travaux académiques effectués dans les domaines spécifiques du **management logistique et du Supply Chain Management** en lien avec le **manifeste pour une supply chain plus durable** établi par l'association France Supply Chain (<https://www.francesupplychain.org/manifeste/>).

Cette opération permet de signaler à l'ensemble de la communauté relevant de ces domaines des **travaux de recherche de niveau excellent ou exceptionnel**, sur le fond et sur la forme, menés par des chercheurs ayant récemment publié leur recherche.

Article 3

L'édition 2023 du prix concerne les enseignants-chercheurs ayant publié **un article** dans l'une des deux revues associées à l'AIRL-SCM (*Logistique & Management* et *Supply Chain Forum: an International Journal*) et/ou dans une revue scientifique à comité de lecture dans le champ du Supply Chain Management entre le **1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022**. L'article peut être rédigé en français ou en anglais. Pour les articles en anglais, les candidats devront produire un résumé long en français (1000 mots).

Article 4

La distinction de cet article se fera sous la forme d'un prix de **2.000 € remis par France Supply Chain au(x) lauréat(s)** lors d'une cérémonie qui se déroulera pendant l'évènement organisé pour l'anniversaire des 20 ans de l'AIRL-SCM les 4 et 5 avril 2023.

Article 5

Pour distinguer les meilleurs articles, le **jury**, composé d'enseignants-chercheurs membres de l'AIRL-SCM et de membres de France Supply Chain, évaluera les articles selon les critères suivants :

- Importance du sujet traité pour les membres de France Supply Chain (par exemple, lien avec les labs, lien avec le *manifeste pour une supply chain plus durable*)
- Nature des contributions de la recherche : académique, méthodologique, managériale
- Impact potentiel des résultats (par exemple, potentiel à influencer des décisions en entreprise ou dans des organismes publics)
- Caractère innovant de la recherche
- Application pratique et prise en compte des écosystèmes.

Article 6

Le règlement de ce concours, son calendrier, ainsi que la fiche de candidature (cf. **annexe 1**) sont disponibles sur les sites Internet de France Supply Chain et de l'AIRL-SCM aux adresses suivantes :

<https://www.francesupplychain.org>

<https://www.airl-scm.com>

Article 7

Les candidatures à ce « **Prix France Supply Chain du meilleur article en Supply Chain Durable - Édition 2023** » sont constituées d'un dossier, à fournir en **version électronique uniquement**, comprenant l'ensemble des pièces suivantes :

1. la **fiche de candidature** (cf. annexe 1),
2. un **curriculum vitae** court de chaque auteur (1 page maximum) comprenant une liste des publications récentes,
3. l'**article soumis** pour l'obtention du prix, indiquant les références de publication,
4. si l'article est en anglais, un **résumé long en français** (1000 mots) de l'article annonçant les principales contributions.

Article 8

Envoi des dossiers : les dossiers complets, en un seul pdf, comportant l'ensemble des pièces listées à l'Article 7, sont à envoyer à l'adresse électronique suivante :

supplychain4good@francesupplychain.org

- Objet du courriel : « **Candidature au prix France Supply Chain du meilleur article en Supply Chain Durable** ».
- Date d'envoi des dossiers : **Lundi 27 février 2023 dernier délai.**



AIRL-SCM
Association Internationale
de Recherche en
Logistique et *Supply*
Chain Management



50 ANS D'INTELLIGENCE COLLECTIVE POUR UNE SUPPLY CHAIN DURABLE

Annexe 1. Dossier de candidature – Édition 2023

Prix France Supply Chain du meilleur article en Supply Chain Durable

IDENTITE (de l'auteur correspondant)

Nom : Prénom :

Adresse permanente :

Tél : E-mail :

STRUCTURE DE RATTACHEMENT

Université/Ecole :

Laboratoire :

ARTICLE

Titre :

Support de publication :

Date de publication :

Référence pour citation :

DOI :

Le :

à :

Signature :